

RAPPORT N°171 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 23 MARS 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 16 au 23 mars 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins six (6) personnes ont été assassinées au cours de la période et dans différentes localités. Parmi les victimes, deux (2) agents de police abattus à Mutimbuzi. Deux (2) autres victimes non identifiées ont été exécutées et leurs corps sans vies jetés dans la rivière Kaburantwa à Cibitoke. Un homme a été torturé avant d'être exécuté et une partie de ses membres amputée ; son corps en décomposition se trouvait à Bubanza.

Le rapport évoque également les arrestations arbitraires : au moins sept (7) cas sont répertoriés. Toutes les victimes sont des militants des partis d'opposition CNL (5 cas) et FRODEBU (2 cas).

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus armés non identifiés ont assassiné deux (2) agents de police : APC Jean Simbagoye et APC Léopold Nshimirimana sur la colline Mutara, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura le 18 mars 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que les deux agents sont tombés dans une embuscade alors qu'ils intervenaient pour libérer une victime d'enlèvement.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Mutimbuzi a annoncé l'arrestation de cinq (5) personnes suspectées d'être des complices du groupe armé qui a assassiné les deux (2) agents.

- Un groupe d'individus ont assassiné Privat Nshimirimana dans le quartier Runanira, commune et province Kirundo (nord du pays) le 18 mars 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime, un enseignant, a répondu à l'appel d'un de ses collègues nommé Bonite Bayubahe (35 ans). Celui-ci était en compagnie de deux autres personnes. M. Nshimirimana a été battu et grièvement blessé avant d'être assommé par un coup de bouteille à la tête asséné par Bonite Bayubahe.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Kirundo a annoncé l'arrestation du présumé auteur et de ses deux complices. M. Nshimirimana a succombé de ses blessures à l'hôpital le soir même de son agression.

- Des individus non identifiés ont assassiné Janvier Nahimana et Germain Ntahimpera et leurs corps ont été découverts flottant dans la rivière Kaburantwa au niveau de la Transversale 6, commune Buganda, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 20 mars 2019. Des témoins rapportent que les victimes étaient ligotées, preuve d'une exécution et d'une tentative d'effacer toute trace en larguant les corps dans la rivière.

Sos-Torture/Burundi note que l'administrateur communal de Buganda a ordonné l'enterrement immédiat des corps, sans enquête au préalable pour déterminer les circonstances de l'assassinat de ces personnes et identifier leurs bourreaux. Des proches rapportent que les victimes étaient portées disparues depuis cinq (5) jours.

- Des individus non identifiés ont attaqué à la grenade un ménage de la colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 20 mars 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent qu'une personne a été grièvement blessée.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas identifié de suspect à ce jour.



La victime de grenade dans la commune Buganda

- Des individus non identifiés ont assassiné Bucumi dont le corps a été découvert sur la colline Kagirigiri, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 19 Mars 2019. Des témoins rapportent que la victime a été torturée et des parties de son corps mutilées et amputées. Ses poignets et ses pieds n'ont pas été retrouvés.

Sos-Torture/Burundi note que la victime était portée disparue depuis une semaine. Les autorités administratives ont ordonné comme d'habitude l'enterrement du corps, sans enquête préalable. La police n'a identifié aucun suspect.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Éric Niyorugira à son domicile sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 17 mars 2019 dans la soirée. Un autre groupe de miliciens ont arrêté Pacifique Niyorugira, Éraсте Bizimana et Japhet Irankunda sur la colline Gisaba, commune Murwi, province Cibitoke. Tous les quatre (4) jeunes hommes victimes de ces arrestations arbitraires sont des militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour Liberté) dirigé par le député Agathon Rwasa. Des proches rapportent qu'ils n'ont aucune nouvelle d'Éric Niyorugira depuis son enlèvement par les miliciens : il est introuvable dans tous les cachots officiels de Rugombo.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations illégales et arbitraires ainsi qu'un risque de disparition forcée de l'une des victimes. Les trois (3) autres militants du CNL ont été mis au cachot sans mandat et en violation totale de la loi et la procédure. Depuis l'agrément du nouveau parti CNL, qui remplace le parti FNL du député Rwasa, les membres connus de ce parti sont constamment arrêtés, malmenés et menacés par les miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des agents de la police ont arrêté deux (2) militants du parti d'opposition FRODEBU : Julias Nkurikiye a été interpellé sur la colline Cunamwe et Omar Buregeya a été arrêté sur la colline Mahembe, zone Gitaba, commune et province Makamba (sud du pays) le 19 mars 2019 dans la soirée. Des proches rapportent qu'aucun mandat n'a justifié ces arrestations.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires en lien avec l'appartenance politique des victimes. L'administration communale de Makamba a donné l'ordre aux membres du FRODEBU de cesser toute activité au nom de ce parti. Ces emprisonnements constituent des violations des droits et libertés de chacun de se choisir son appartenance politique sans menaces et représailles.

- Le parquet de la province Kirundo (nord du pays) a décidé le transfert vers la prison de Ngozi de trois (3) élèves inculpées pour « gribouillage » de la photo du président Pierre Nkurunziza se trouvant dans les manuels scolaires. Les élèves concernées sont toutes des filles : Bélyse Irankunda (15 ans), Micheline Ciza (17 ans) et Consolate Bashirahishize. Elles avaient été arrêtées en plein cours à l'école fondamentale Akamuri, commune et province Kirundo (nord du pays) le 12 mars 2019 avec quatre autres élèves (**cf rapport Sos-Torture Burundi N°170 : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/03/SOS- Torture Burundi numero 170.docx>**).

Sos-Torture/Burundi note à nouveau une violation de la loi, « le gribouillage de la photo du président » n'étant pas une infraction prévue et réprimée par la législation pénale Burundaise qui est d'interprétation stricte. Les jeunes filles croupissent désormais à la prison des mineurs de Ngozi, alors que leur place est sur le banc de l'école. Dans leur cas, si faute il y a une application du règlement scolaire est plus justifiée et légale.

- Un agent de police a tenté d'abattre Damien Nzambimana sur la colline Kinoso, zone kabuye, commune Makamba, province Makamba (Sud du pays) le 21 Mars 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que le policier Nyabenda surnommé Mukoca disputait avec un nommé Willy que le policier accusait de pratiquer la sorcellerie. Des témoins rapportent également que le policier a par la suite ouvert le feu et une balle a grièvement blessé M. Nzambimana au niveau du ventre.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas, à ce jour, annoncé l'arrestation de l'agent qui a usé de son arme contre un civil non armé. SOS-Torture/Burundi note également un nouvel épisode de violence des agents de police sur les personnes accusées de pratiquer la sorcellerie.

- Des agents de police en compagnie des miliciens imbonerakure ont tenté d'arrêter Dominique Nijimbere, militant du parti CNL, à son domicile sur la colline Murambi, commune Nyarusange, province Gitega (Centre du pays) le 21 mars 2019. Des témoins rapportent que la victime a échappé de justesse mais soulignent plutôt une chasse à l'homme des militants du parti CNL dans cette commune. Des témoins rapportent également que deux (2) de ces militants ont déjà fui la commune et une liste des personnes à arrêter aurait déjà été dressée.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations pour des motifs liés à l'appartenance politique et note également le climat d'intolérance promu par le parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des agents de la police ont arrêté Bosco Nyandwi sur la colline Murenge, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 22 mars 2019. Il s'agit du représentant provincial de la jeunesse du nouveau parti CNL du député Agathon Rwasa.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire en lien avec les convictions politiques de la victime. Des proches rapportent que l'ordre de l'arrêter émane du secrétaire provincial du parti au pouvoir CNDD-FDD, Diomède Niyongabo.

3. Les contributions forcées se poursuivent malgré la paupérisation de la population

Sos-Torture/Burundi note une croissance continue des cas de contributions forcées exigées aux populations. Des témoins rapportent que les propriétaires de boutiques sont contraints de verser cinq mille (5000) francs pour la construction du bureau de la zone Rumonge (sud-ouest du pays). Ces contributions sont collectées par des membres de la milice imbonerakure qui menacent de représailles quiconque ne s'acquitte pas de cette exigence.

Sos-Torture/Burundi a aussi appris que le gouverneur de la province Rumonge compte collecter des matériaux de construction auprès de la population. Des témoins rapportent que les enseignants sont les premiers visés par cette collecte : ils devront donner un sac de ciment pour deux enseignants, soit 12500 francs (coût du sac). Les transporteurs à vélo devront se mettre à quatre (4) pour acheter un sac de ciment et les transporteurs à moto seront à deux (2) pour payer le sac.

Sos-Torture/Burundi note une pression incessante des autorités locales sur la population pour extorquer de l'argent dont aucun suivi n'est fait pour en connaître l'utilisation finale. En plus de ces constructions, les habitants doivent aussi continuer à verser de l'argent pour les élections de 2020.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE